

## **L'eau, pour qui?**

### **Franklin: un coûteux exemple de myopie environnementale et économique**

**Le Devoir - Idées, p. A7  
mercredi 30 juillet 1997**

**Desnommée, Monique; Lavallée, André; Pedneault, Hélène; Pelletier, Gabrielle; Vandelac, Louise  
Mme Desnommée représente le Comité de citoyens de St-Antoine-Abbé et de Franklin**

Que retenir de l'annonce, le 11 juillet dernier, du retrait de la firme Aquaterra du controversé projet de captage d'eau de Franklin, cette petite municipalité à la frontière de l'État de New-York? Les médias n'ont repris pour l'essentiel que la version édulcorée du promoteur imputant à l'absence de consensus de la communauté le retrait d'un éventuel investissement de 20 millions de dollars. Cependant, cet inutile et coûteux gâchis de Franklin, tant pour les citoyens que pour la firme impliquée, oblige surtout à constater qu'en matière de gestion de l'eau, ce gouvernement a un art consommé de «s'emballer pour des idées mal analysées».

Dans le dossier Franklin, tout ressemble en effet à s'y méprendre au projet de privatisation de l'eau potable de Montréal où il a fallu la levée de boucliers des médias, de la Coalition pour un débat public sur l'eau et de milliers de Montréalais qui ont su mettre en lumière les tractations secrètes, l'absurdité et l'indécence d'un tel projet, pour que le gouvernement finisse par retraiter, en avouant, penaud, «s'être emballé pour une idée mal analysée».

Quelques mois plus tard, on lançait le ballon des pétroliers-reconvertis-eau, rapidement dégonflé pour son absence de sérieux. Cependant, la récente annonce, par le ministre Landry, de 63 millions en bonification fiscale pour l'industrie navale (conversion, transformation, navire-prototype, etc.), laisse à penser que certains de ces projets voguent toujours...

Et maintenant, c'est Aquaterra, cette filiale de Labrador et de Danone, le deuxième géant mondial de l'eau embouteillée, qui peu avant la présentation de la politique québécoise de l'eau, opère un retrait stratégique fort soulageant pour le ministre Cliche.

Néanmoins, celui-ci a été forcé d'admettre, après que des citoyens de Franklin aient dépensé de leur poche plus de 40 000 \$ en contre-expertise et en frais d'avocats, qu'il envisageait prochainement de demander des expertises indépendantes pour étudier les zones grises de ce projet, auquel il a pourtant déjà accordé, le 23 décembre 1996, un certificat d'autorisation.

### **Des politiques inconséquentes**

En fait, Franklin met en évidence à quel point les politiques publiques sur l'exploitation

commerciale des eaux souterraines et leurs modalités d'application sont insuffisantes, inadaptées et inconséquentes. Celles-ci vont jusqu'à risquer parfois de compromettre le développement régional, tout en faisant supporter aux municipalités des responsabilités dont elles n'ont généralement ni les moyens, ni les compétences, ni même le désir, reportant alors sur de simples citoyens la responsabilité de suppléer à l'incurie gouvernementale ou d'en payer la note et les effets pervers.

Certes, c'est d'abord avec un certain enthousiasme que la population de Franklin a accueilli ce projet de captage et d'embouteillage d'eau devant créer une cinquantaine d'emplois. Mais rapidement, les problèmes de quantité et de qualité d'eau observés lors des tests de pompage, ajoutés à la valse des informations partielles et contradictoires, ont commencé à susciter l'inquiétude et à mettre en évidence la nécessité d'informations et d'expertises indépendantes plus complètes.

Le débat s'est ainsi progressivement cristallisé, voire polarisé, entre ceux qui tenaient à tout prix à ces projets d'investissements à court terme et les autres, inquiets des impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un tel projet à long terme.

Dès l'automne 1996, les pouvoirs publics concernés auraient dû prendre la pleine mesure de ce mégat-projet. Et s'ils avaient fait une évaluation rigoureuse des impacts et des risques environnementaux et économiques, mettant en parallèle les investissements projetés par cette firme avec ses bénéfices escomptés, ainsi que les retombées, les coûts éventuels et les garanties requises pour la communauté: tous y auraient gagné.

Parler ici d'un méga-projet n'est pas une figure de style. La première demande d'autorisation d'Aquaterra au MEF était de 90 gallons minute, ou 219 millions de litres par année, ce qui représente près des trois-quarts de toute l'eau de source produite au Québec en 1994, soit 303 millions de litres! Or, les projets d'expansion en vue de doubler cette production étaient déjà clairement affichés, dès les audiences publiques du 21 octobre 1996 à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

M. Jean Filion, vice-président de Labrador et d'Aquaterra y soulignait en effet que «le projet présentement c'est vraiment la première usine pour pouvoir utiliser au maximum une quantité de 178 gallons minute». Or, 178 gallons minutes, aurait signifié le captage de 433 millions de litres par an! Ce qui aurait été trois fois plus important que tout le marché des eaux embouteillées de 1992 au Québec!

Au plan environnemental, selon les estimations de l'hydrogéologue M. J.J.Tremblay, un tel captage aurait pu représenter près de la moitié de la recharge annuelle de cette nappe souterraine, évalué à 1 % d'infiltration des précipitations annuelles, infiltration qui serait 10 fois moins importante que ce qu'Aquaterra prétendait.

Tout cela met en évidence deux aberrations. D'abord celle des dispositions actuelles sur les eaux souterraines, où sur le plan de la quantité «le citoyen propriétaire du fonds [...] est libre de faire pratiquement ce qu'il veut, même si cela est susceptible de causer préjudice à son voisinage» (Une problématique des eaux souterraines au Québec, projet, Ministère de l'Environnement, 1996, p. 44). Ensuite celle des autorités dites responsables, qui conscientes d'un tel état de fait, ont néanmoins autorisé un projet aussi colossal, sans analyse indépendante rigoureuse, et cela à la veille d'une politique sur l'eau.

On comprend donc l'inquiétude de la population et notamment celle des citoyens affectés lors des tests de pompage. Surtout que ces citoyens savent fort bien qu'en été, cette nappe est déjà très sollicitée, tant par les puits domestiques, les agriculteurs, les industries agroalimentaires et les activités récréo-touristiques que par les pomiculteurs qui fournissent près du quart des pommes du Québec.

Or, aucune étude des besoins annuels de ces premiers utilisateurs, déjà installés dans l'aire d'appel de cette nappe, n'avait été réalisée. En outre, les flancs de la Covey Hill, où est situé le site Doréa (propriété du MSSS) qui était convoité par Aquaterra, sont particulièrement propices à la culture des petits fruits et à la pomiculture. D'ailleurs, plusieurs projets de plantation de pommiers nains et semi-nains sont en cours pour augmenter la superficie de production et, selon des producteurs locaux, une vingtaine d'exploitations pourraient encore s'y établir, créant alors quelque 400 emplois.

Compte tenu de la fragilité de cette zone et de son potentiel agricole en développement; compte tenu des contre-expertises laissant craindre des conflits d'usage et des risques environnementaux et économiques significatifs pour les cultures, la valeur des propriétés, l'industrie de transformation et l'emploi; compte tenu de l'épineuse question frontalière, (cette nappe étant largement en territoire américain), on comprend mal qu'un gouvernement ait pu risquer de compromettre les activités régionales actuelles et potentielles au profit d'une seule méga-entreprise commerciale. D'autant plus que la construction de l'usine, ainsi que la cinquantaine d'emplois prévus, étaient conditionnels, rappelons-le, à «un suivi analytique d'un an [...] pour être bien certain [...] des quantités et de la qualité de l'eau qui s'y trouve» (CPTAQ, 21 oct. 1996). Ajoutons par ailleurs que, si pour M. Filion «l'implantation d'une usine

de captage d'eau est basée sur des informations initiales et avec des projections qui sont faites 5 ou 10 ans dans le futur» (CPTAQ, 21 oct. 1996), pour les citoyens d'une région agricole, le futur déborde largement cet horizon de 10 ans! Et, en cas de problèmes de quantité ou de qualité d'eau résultant de l'abaissement de la nappe, ils veulent être assurés que les principaux responsables paieront la note et que l'ensemble des personnes touchées seront équitablement dédommagées.

### **Un retrait stratégique...**

Pourquoi la firme Aquaterra annonce-t-elle maintenant son retrait de Franklin, alors que la rumeur courait déjà, dans certains milieux, depuis des mois? Après deux ans de dépenses substantielles, cela étonne d'autant plus que l'intérêt économique d'un tel captage d'eau pour Aquaterra-Labrador-Danone s'annonçait être une véritable mine d'or comparativement à l'investissement projeté.

En effet, si la valeur de la production d'eau de source au Québec en 1994 était de 107,6 millions de dollars (valeur de la production à l'usine et non sur le plan de la consommation, qui est beaucoup plus élevée), cela signifie, en calculant selon les mêmes barèmes, un ordre de grandeur d'environ 75 à 150 millions par an, selon un captage total de 90 ou de 178 gallons-minute.

Ce retrait d'Aquaterra de Franklin ne peut donc être simplement imputé à «l'absence de consensus dans la municipalité», euphémisme reflétant mal les profondes divisions suscitées par ce projet. La perspective d'exploiter d'autres sites et la volonté de protéger l'image corporative face au lucratif marché américain semblent être des motifs plus probables.

En ce sens, la note diplomatique américaine expédiée au gouvernement canadien et les interventions largement médiatisés de citoyens des États-Unis (où se trouve l'essentiel de la recharge de cette nappe), auprès de l'Environmental Protection Agency (EPA) et du Comité mixte international, ont peut-être invité cette firme à la prudence.

Mais quelque soient les motifs véritables qui ont conduit Aquaterra à renoncer à ce projet, il est à souhaiter que ses dirigeants feront preuve de la transparence et de la cohérence dont ils se targuent et qu'ils s'assureront rapidement que les autorisations accordées par le MEF et par la CPTAQ soient annulées.

## **Pas de quoi pavoiser**

Que ce projet controversé d'une puissante multinationale ait pu être écarté, du moins pour l'instant, soulage certes bon nombre de citoyens, mais cette victoire ne les incite pas pour autant à pavoiser. Ils savent pertinemment bien que les graves lacunes observées risquent d'engendrer des situations aussi kafkaïennes dans tout le Québec, si l'État n'assume pas pleinement et rapidement ses responsabilités de protection des ressources et de développement durable en fonction de l'intérêt collectif.

Ainsi, l'absence de mécanismes qui auraient dû associer dès le début les citoyens concernés à la définition de la problématique; l'insuffisance et l'inadéquation des normes et procédures; l'absence d'études d'impacts environnementales et économiques, rigoureuses, complètes et indépendantes; l'absence de transparence et le refus d'assister les citoyens: voilà autant de faiblesses structurelles sur lesquelles il est périlleux de construire quelque projet que ce soit.

Ces faiblesses trop facilement acceptées finissent par miner la confiance du public, ternir la vie démocratique et entacher la réputation de l'État québécois face à l'électorat. Et que dire de la confiance des promoteurs qui investissent temps et argent pour se conformer à des dispositions gouvernementales qui, dans les faits, s'avèrent bien défailtantes par rapport à l'ampleur des questions soulevées par l'exploitation commerciale des eaux souterraines.

## **Limpide comme l'eau**

Dans l'affaire de Franklin, n'eût été du courage et de la vigilance de quelques citoyens, le gouvernement se précipitait, myope, dans un projet dont ni les effets économiques, ni les conséquences politiques au plan local et national, ni les impacts géopolitiques frontaliers ne semblent avoir été mesurés. Si bien qu'on a eu l'impression, une fois de plus, qu'on s'apprêtait à vendre la maison pour payer l'hypothèque!

Il serait donc logique, maintenant, de tirer pleinement profit de l'expérience de ces citoyens qui ont développé une compréhension des enjeux et une expertise peu communes. Ce serait également la moindre décence que l'État assume les frais qu'ils ont encourus pour défendre l'intérêt collectif en palliant aux lacunes des politiques publiques en la matière.

Cela s'impose d'autant plus qu'avec la multiplication des projets d'achat de sources d'eau souterraines dans tout le Québec, plusieurs municipalités risquent de se retrouver, dans un proche avenir, dans les mêmes dédales que ceux de Franklin, alors que d'autres citoyens,

comme ceux de Mirabel, St-André et d'ailleurs en font quotidiennement les frais.

Dans ce contexte, le malsain climat de secret, d'improvisation et de travail bâclé qui marque, depuis plus d'un an, le traitement québécois du dossier de l'eau est inquiétant. Et le report constant des documents sur la politique de l'eau qui, prévus en mai-juin, sont annoncés pour la fin août, alors que la consultation publique aurait lieu dès la mi-octobre, n'aide pas à dissiper le malaise.

Comment en effet ne pas mettre en question la transparence et le sens démocratique d'un gouvernement qui élabore encore en vase clos, une consultation dite «publique» sur une question aussi cruciale pour l'avenir du Québec, mais qu'on voudrait pourtant ramener à un simple et inoffensif symposium...

Gilles Archambault écrivait récemment dans Le Devoir : «En matière de tolérance, nous sommes champions. Jusqu'à la bêtise, presque prêts à accepter de disparaître pour ne pas nuire aux autres.» Franklin aurait bien pu en être la triste illustration. Souhaitons maintenant que la politique de l'eau... ne soit pas de cette eau-là...